

# Informations spécifiques à Riyad

## ATTENTION

Concernant les couples, seul le mariage autorise l'entrée dans le Royaume d'Arabie Saoudite.

Les candidatures des agents féminins mariés, dont le conjoint ne peut justifier d'une résidence en Arabie Saoudite (hormis pour les candidatures doubles), peuvent être problématiques, car le conjoint n'aura que peu de possibilité d'emploi.

Les agents féminins célibataires sont invités à se renseigner sur les conditions de vie en Arabie Saoudite.

L'enseignant nouvellement recruté bénéficie d'un package d'accueil qui lui permet d'envisager son installation dans de bonnes conditions.

## CALENDRIER DE LA CAMPAGNE DE RECRUTEMENT DES DETACHES D'ENSEIGNEMENTS

- **À partir du 28 mars 2023**, publication du poste sur le site de l'établissement.
- **Prolongation de la campagne de recrutement : Date limite de réception des dossiers le dimanche 9 avril 2023 (20h Riyad).**
- **Jeudi 13 Avril 2023** réunion de la **commission consultative paritaire locale 2 (CCPL)**

À l'issue de la CCPL, les candidats seront informés de leur classement par l'établissement ou le SCAC.

### Conditions pour postuler

- Être titulaire de la fonction publique à la date de la candidature
- Pour les postes d'enseignant, être titulaire d'un corps enseignant
- Détenir une certification dans la discipline du poste sollicité
- Être au terme de son détachement. Les candidatures d'agentes ou agents qui ne sont pas au terme de leur détachement ne seront pas étudiées, hormis celles relevant des priorités de l'Agence.

### Motifs d'irrecevabilité des candidatures

- 1)- Les dossiers hors délai et/ou incomplet conformément aux pièces demandées. Sont considérés comme incomplets les dossiers qui ne comprennent pas à minima les pièces indiquées sur le modèle de dossier de candidature.
- 2)- Une candidature émanant d'un agent(e) non titulaire de la fonction publique française.
- 3)- Candidature d'un enseignant ou d'une enseignante titulaire candidatant pour une autre discipline que celle dont il ou elle a la certification.
- 4)- Une candidature d'un agent ou agente ne remplissant pas les conditions exigées par son administration d'origine pour bénéficier d'un détachement, notamment un agent ou agente

en cours de détachement ou dont la demande de renouvellement de détachement a été transmise au MENJ, sauf suivi ou rapprochement de conjoint ou conjointe (sauf cas particuliers).

5)- Pour les postes d'enseignant, la candidature d'un ou d'une fonctionnaire n'appartenant pas à un corps enseignant du 1<sup>er</sup> ou du 2<sup>ème</sup> degré.

## **ENVOI DU DOSSIER**

Envoi numérique exclusivement à l'adresse [recrutement.residents@efiriyad.com](mailto:recrutement.residents@efiriyad.com)

L'ensemble du dossier complet, doit être envoyé dans **un seul fichier PDF**.

Un accusé de réception vous sera envoyé sous 72h, si dépassé ce délai vous ne recevez pas d'accuser de réception, merci de nous contacter.